

ARRETE N°34/2026

**OBJET : VALIDATION DES PROJETS D'ETABLISSEMENTS DES CRECHES COLLECTIVES
BRIN D'EVEIL ET OZ'ILLONS**

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le règlement de fonctionnement et les protocoles obligatoires des structures du service Petite Enfance ;

Considérant la nécessité de garantir la qualité, la sécurité et le bon fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal ;

Considérant l'importance de formaliser le projet d'établissement, dans lequel est inséré le projet social, le projet éducatif, le projet pédagogique et le projet de développement durable ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les projets d'établissements des crèches collectives Brin d'Eveil et Oz'illons sont approuvés. Ils s'inscrivent dans le cadre réglementaire, qui redéfinit les règles de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et renforce les exigences de qualité, de sécurité et de professionnalisation des équipes. Ils visent à garantir un accueil bienveillant, sécurisé et adapté aux besoins des tout-petits, tout en harmonisant les pratiques pédagogiques et organisationnelles. Ils intègrent désormais plusieurs projets, à savoir ; le social, l'éducatif, le pédagogique, le développement durable, tous devenus obligatoires dans toutes les structures. Construits en cohérence avec les attentes des familles et les orientations municipales, ils affirment l'engagement de la ville pour un service public de la petite enfance moderne, inclusif et exigeant.

Article 2 : Les projets d'établissements mentionnés à l'article 1 sont annexés au présent arrêté. Ils sont consultables auprès des services municipaux et affichés dans les crèches collectives.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 13 mars 2026

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 13 mars 2026

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260313-ARRETE_34_2